

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES. 20 centimes par ligne.
ON s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

Le magistrat de la ville de Hanovre a adressé à la diète germanique une protestation contre les résolutions de la prétendue seconde chambre des états. D'autres corporations ne tarderont pas à en faire autant.

Cette protestation se termine par le vœu que le roi puisse se décider à convoquer les états du pays d'après la constitution de 1833 et à délibérer avec eux sur les modifications à apporter à la loi fondamentale pour qu'elle reçoive la sanction de S. M. Par ce moyen, peu de mois suffiraient pour aplanir le différend et ramener la paix dans le pays. (Mercure de Souabe.)

— On écrit de Rome, le 12 juin : On lit dans la Gazette de Hambourg que le pape se prononcera sous peu publiquement sur l'affaire de l'archevêque de Cologne. On ne croit point ici à un accommodement, vu que les efforts d'un souverain qui est l'objet d'une affection toute particulière de la part du saint-siège ont été tout-à-fait inutiles.

Le gouvernement néerlandais entamera, avec le saint-siège, des négociations relativement à la juridiction ecclésiastique des parties du Limbourg et du Luxembourg qui sont rentrées sous sa domination. On sait que ces provinces font partie du diocèse de l'évêque de Liège; mais le gouvernement néerlandais veut créer un nouvel évêché.

— On écrit des frontières de Serbie, 19 juin, que le sénat a reconnu pour souverain, le prince mourant Milan. Une députation est allée l'inaugurer dans son hôtel à Belgrade. On croit seulement qu'il ne vivra plus un mois; alors ce serait son frère Michel qui lui succéderait. Tout est tranquille dans le pays.

— On écrit de Vienne, le 26 juin : S. A. R. le duc de Bordeaux, de retour de son voyage en Dalmatie et en Hongrie, a été reçu par L. M. I. et a eu l'honneur de dîner avec elles.

» Hier, il y a eu assemblée extraordinaire chez le prince de Metternich, à laquelle ont assisté le duc de Bordeaux, accompagné du duc de Lewis et d'un général de sa suite, de l'agent de don Carlos d'Espagne, etc.

» Le duc de Bordeaux montre beaucoup de dispositions naturelles et d'instruction; il rappelle tout-à-fait les Bourbons. Dans quelques jours, S. A. R. partira pour Kirchberg.

— On écrit de Hanovre, le 30 juin : Le roi vient d'envoyer à la diète assemblée à Francfort, une déduction, pour justifier l'abrogation de la constitution de 1833. Cette pièce contient sans les annexes 60 pages in-folio. Cependant le roi ne reconnaît nullement à la diète le droit de s'immiscer dans cette affaire et il déclare que la réponse qu'il fait à la demande qui lui est parvenue de la part de la diète, n'a pour but que de donner à cette assemblée l'assurance tranquillissante, que les lois fédératives n'ont pas été froissées par lui dans cette circonstance.

Nous ne dirons point jusqu'à quel point le roi est parvenu à convaincre de son bon droit la diète germanique, cependant nous pouvons affirmer que, dans cette pièce diplomatique, on ne rencontre rien qui n'ait déjà été réfuté victorieusement.

ANGLETERRE. — Londres, le 5 juillet.

Dans la séance d'hier, la chambre des lords s'est occupée du bill sur la Jamaïque. Lord Brougham a proposé encore un amendement à la seconde clause, mais il a été rejeté et la clause a été adoptée. Comme le bill est formulé aujourd'hui, le gouverneur et le conseil auront le droit de renouveler les lois qui ont expiré par suite de l'interregne de la législature actuelle, mais ils ne pourront faire aucune nouvelle loi, quelque urgente qu'elle puisse être.

Lord Strangford a demandé au ministre s'il était vrai, comme on l'avait annoncé dans les journaux, que les Français voulaient étendre le blocus sur toute la côte appartenant au gouvernement de Buenos-Ayres. Lord Melbourne: a répondu qu'il n'en avait reçu aucun avis officiel.

— Dans la chambre des communes, séance du même jour, lord Russel a demandé qu'on procédât à la seconde lecture du bill du Canada. M. Hume a témoigné son regret de ce que le gouvernement ne manifestait pas l'intention de rétablir le gouvernement local dans le Canada. M. Buller aurait voulu que le gouvernement eût adopté une marche plus décidée et plus ferme, pour mettre fin à l'anxiété et au mécontentement qui existait dans les deux provinces. Après quelques observations de M. de Labouchère, la seconde lecture a eu lieu sans division.

La chambre s'est ensuite occupée du bill sur les corporations municipales d'Irlande, qui a été adopté.

— Des troubles graves ont eu lieu à Birmingham. La police avait voulu disperser un meeting de chartistes et arrêter les chefs; la populace a résisté, et quoique les soldats de police fussent nombreux et bien déterminés, le nombre considérable des chartistes les mit en désordre et les repoussa. On a craint un moment que le peuple n'assiégeât la prison, mais l'arrivée d'un régiment de dragons est venue protéger les autorités civiles. Le peuple a pris la fuite de toutes parts. Plusieurs soldats de police ont été grièvement blessés. Quatorze chartistes ont été arrêtés.

FRANCE. — Paris, le 5 Juillet.

Le roi et la reine des Belges doivent venir à Neuilly, le 10 juillet, jour de la fête de S. M. la reine des Français.

— Hier, les employés de la barrière de Passy ont saisi plusieurs caisses remplies de fusils qu'on cherchait à introduire dans la capitale; elles étaient censé contenir de la porcelaine, et étaient en effet mêlées à d'autres caisses qui en étaient pleines.

(Nouvelles.)

— On s'entretient dans les cercles diplomatiques d'une note qui a été communiquée aux différents cabinets, et par laquelle le cour de Saint-Petersbourg aurait déclaré au sultan Mahmoud, que, si l'agression venait de sa part dans la guerre avec le pacha d'Egypte, il n'eût pas à compter sur les secours de la Russie. En admettant comme exacts les bruits qui courent à ce su-

jet, ils ne prouveraient pas que le cabinet russe soit sincèrement pour le maintien de la paix en Orient. Ce ne serait pas la première fois qu'il aurait agi sous main d'une manière absolument opposée à ses déclarations ostensibles. (Courr. franç.)

— Le Courrier de Lyon arrivé aujourd'hui à Paris, annonce d'après une lettre de Marseille en date du 2 juillet, qu'un complot républicain avait été sur le point d'éclater dans cette dernière ville et qu'il avait été prévenu par la vigilance de l'autorité. Ce complot aurait eu d'après le Courrier de Lyon, les mêmes caractères que la dernière émeute de Paris et aurait dû commencer par un coup de main tenté à l'improviste sur les principaux établissements publics de Marseille. Les renseignements du Courrier de Lyon ont au fond quelque vérité, mais le fait qu'ils font connaître n'a pas toute la gravité qu'il leur attribue. Quelques individus ont pensé un instant à susciter des troubles, mais ils ont reconnu eux-mêmes l'impossibilité d'exécuter des projets encore plus insensés que coupables. L'autorité qui est en mesure à Marseille, comme sur tous les points de la France n'a pas eu de peine à déjouer ces projets dans leur germe. Une arrestation a eu lieu et plusieurs mandats ont été décernés, mais la tranquillité de Marseille n'a jamais été sérieusement menacée.

NOUVELLES D'ORIENT.

Nous venons de recevoir les journaux de Smyrne jusqu'au 19 juin.

Nous en donnons ci-après des extraits, en faisant observer que ces feuilles sont favorables à la Porte :

Constantinople, 17 juin.

Dans la soirée de mardi dernier, un tartare arrivé de l'armée de Hafiz pacha a apporté la nouvelle qu'un premier engagement d'avant postes avait déjà eu lieu entre un corps de cavalerie turque de 2 à 3 mille hommes, et le même nombre à peu près de cavaliers égyptiens. Ceux-ci ont été complètement battus, et indépendamment des morts et des blessés restés sur le champ de bataille, on leur a fait 50 prisonniers. A la suite de cette affaire, l'avant-garde ottomane s'était emparée d'Aintab.

Samedi, immédiatement après l'arrivée du paquebot français qui a conduit ici M. Foltz, officier d'état-major envoyé par M. le ministre des affaires étrangères, et qui a apporté la nouvelle de la venue du prince de Joinville, il y a eu à la Porte un conseil extraordinaire qui a duré cinq heures.

Smyrne, 19 juin.

Une partie de la flotte ottomane, sous les ordres du capitain pacha, se trouvait hier à Niagara, tandis que l'autre était mouillée aux Dardanelles. Toute la flotte devait mettre sous voiles dimanche ou lundi pour se diriger, dit-on, sur Mételin.

L'amiral Lalande avec deux vaisseaux se trouvait aussi hier sous le cap Baba, où le vaisseau anglais le Vanguard était arrivé de Palerme avec des dépêches de l'amiral Stopford pour lord Ponsonby. Le Vanguard devait attendre dans ces parages la réponse de l'ambassadeur anglais.

Ce matin, à l'aube, le vaisseau français le Triton a rencontré dans le golfe de Smyrne le Jupiter, à bord duquel se trouve le prince de Joinville, et s'est dirigé avec lui au mouillage d'Ourlac.

M. le commodore baron Banderia, qui était aussi en croisière du côté de Ténéos, a quitté hier ses parages pour Smyrne, et a mouillé ce matin pour le Château-de-Mer. On dit que le commodore autrichien ne tardera pas à mettre à la voile pour se rendre à Athènes. (Journal de Smyrne.)

Nous venons de recevoir des lettres d'Alexandrie du 17 juin. On lit dans une de ces lettres :

« D'après ce qu'on écrit d'Alep en date du 3 juin, un détachement de l'armée turque occupé Aintab: la garnison égyptienne s'est retirée dans le fort.

« Depuis deux jours toute l'armée d'Ibrahim a quitté Alep et ses environs pour se porter à la rencontre de l'armée ottomane, qui n'est qu'à dix heures de marche. On s'attend pour aujourd'hui à une grande bataille.

« Un aide-de-camp du maréchal Sout, est arrivé à Alexandrie, d'où il doit se rendre au camp d'Ibrahim. Méhémet a accepté la médiation de la France; il a consenti à arrêter son armée là où elle se trouverait au moment où y arrivera l'aide-de-camp; mais on craint qu'une bataille n'ait lieu avant l'arrivée de cet officier. »

Une lettre de Syra, publiée dans le Sémaphore de Marseille, que nous venons de recevoir par voie extraordinaire, nous donne à cet égard les détails suivants :

Syra, 21 juin, à bord du Léonidas.

« Je vous envoie à la hâte des nouvelles que je tiens de bonne source; à mon arrivée le 13, à Alexandrie, toutes les nouvelles étaient à la guerre; un courrier expédié par Ibrahim venait d'annoncer que l'armée turque s'avangait toujours au-delà de l'Euphrate: on poussait les habitants à la révolte, un corps d'armée ennemie s'était présenté devant Antab, les troupes égyptiennes ont eu l'air de vouloir se replier vers Alep, mais dès qu'Antab, dont la citadelle a gardé sa garnison égyptienne, s'est trouvée au pouvoir des Turcs, ceux-ci se sont vus cernés d'un côté par la division de Soliman pacha, et de l'autre par la citadelle.

« Ainsi pressé et attaqué, au milieu de populations sinon ennemies, du moins peu affectionnées, Ibrahim a demandé des ordres positifs; la guerre a commencé; l'ordre a été donné par Mehemet-Ali de relever le gant; à Alexandrie, les consuls ont perdu tout espoir de pacification, et ne croient plus que la diplomatie puisse arrêter la marche des événements. Le capitaine d'état-major envoyé par le maréchal Sout, avec une mission de paix, est arrivé trop tard; à sa seconde entrevue avec Mehemet-Ali, il a fait pleinement accepter la médiation de la France.

« La loyauté et la bonne foi du pacha, dans cette circonstance, sont universellement reconnues. Le pacha a mis un bateau à vapeur à la disposition de l'envoyé français qui se rend auprès d'Ibrahim pour lui porter l'ordre, quelque succès qu'il aurait pu obtenir, d'offrir la cessation des hostilités; je vous garantis l'exactitude de cette nouvelle.

« L'escadre turque est sortie; elle est à l'embouchure des Dardanelles, surveillée par deux vaisseaux français. »

COUR DES PAIRS.

Procès des accusés des 12 et 13 mai.

Dans la séance du 5 juillet de la cour des pairs, M. le procureur-général a commencé la lecture de son réquisitoire.

M. le procureur-général. Messieurs, si à l'époque où nous vivons, il est un sentiment qui anime tous les cœurs honnêtes, c'est le respect de la légalité! Oui, messieurs, c'est dans le respect des lois que tous les bons citoyens cherchent et trouvent un gage de la sécurité publique. Il n'est point d'homme, ayant quelque valeur, qui ne soit pénétré de cette grande vérité. Dans les partis mêmes, il n'est personne qui ne sache qu'en attaquant l'ordre public, il affronte les lois. C'est un hommage qui leur est rendu.

D'où viennent donc ces attaques insolentes? Ceux qui en sont les auteurs espèrent-ils faire fléchir l'autorité de la loi? Ce procès a montré au grand jour une secte ardente, mais peu nombreuse, menaçant les institutions et ne reculant ni devant le meurtre ni devant le pillage. Les obligations d'homme à homme ne les arrêtent point; rien ne leur coûte pour répandre la consternation au sein des familles; ils protestent contre le guet-à-pens, et ils ont fait couler en une heure plus de sang dans les rues de la capitale, qu'il n'en est versé en France, dans toute une année. La foi dont ils se disent les apôtres leur suffit pour excuser leurs crimes. S'ils se révoltent contre certains actes, c'est qu'ils sont de ceux particuliers, auxquels ne vaudrait pas s'associer l'impudent le plus effréné. Après avoir traité avec les lois de puissance à puissance, ils viennent invoquer le droit du malheur; mais quelles doctrines funestes ont produit de telles monstruosités? C'est ce qu'il faut expliquer.

M. le procureur-général remonte à l'époque de 1834, lorsque la société des droits de l'homme enveloppa la France dans son réseau. Alors fut portée la loi contre les associations. L'horreur qu'avait inspirée les attentats de ces sociétés était générale. Qui eût pu croire aux forfaits qui, depuis, ont affligé le pays? C'est de ce moment que date l'existence de la société des Familles, qui s'est appelée la société des Saisons.

En 1836, on découvrit une fabrication de poudre au compte de Barbès et de Blanqui; alors fut publiée une amnistie émanée d'une pensée de conciliation. Comment ces hommes y répondirent-ils? par l'établissement d'une presse clandestine qui a dépassé en violence la sanglante époque de la terreur elle-même.

M. le procureur-général donne ici lecture d'une pièce insérée au Monteur républicain ayant l'attentat de Fieschi. Cette pièce écrite avant le crime, prouve que Barbès était confident du complot. Il donne aussi lecture d'un article dans lequel on jette des fleurs sur la tombe des nouveaux martyrs, des insurgés de mai; il cherche à prouver que les événements des 12 et 13 mai ont été préparés par la société des Saisons, dont Barbès, Blanqui, et Martin Bernard sont les principaux agens. Il donne lecture du formulaire de la réception dans cette société, et fait ressortir que cette société voulait employer la terreur, se débarrasser des propriétaires, des banquiers, des riches et des aristocrates. Il fait ressortir la culpabilité de Barbès, de l'ensemble des faits et des circonstances; et d'ailleurs, Barbès, en qui semble se résumer tout l'attentat, a tout avoué; il s'est glorifié de sa conduite, a pris part à l'insurrection et n'a quitté le combat que par suite de ses blessures. Il proteste, il est vrai, contre l'assassinat du lieutenant Drouineau, et cependant sur ce point il ne veut donner aucune explication. Barbès dit ne pas vouloir se défendre, et cependant il s'est fait assister par deux défenseurs dont on ne contestera pas le zèle ni le talent.

Non, s'écrie le procureur-général, non Barbès vous ne refusez pas de vous défendre. Votre silence n'est qu'une tactique. Vous parlez d'ennemis; quels sont-ils? Sont-ce des soldats, des gardes nationaux que vous attaquez, que vous tuez, sans provocation de leur part?

Vous vous proclamez soldat du peuple! Mais ces citoyens paisibles que vous égorgez, ne sont-ils pas le peuple? Le peuple est-il parmi ces malfaiteurs dont le but est la fortune et le pouvoir, et les moyens le pillage! Vous livreZ dites-vous, votre tête comme le sauvage qui l'abandonne à ses ennemis! Vous vous rendez justice, vous prenez la position qui vous convient, une position qui fait honte à l'humanité. Vous réclamez contre l'assassinat de Drouineau, mais quand vous avez commandé la bataille, lorsqu'on a crié les armes ou la mort: et que l'exécution a suivi de si près cette horrible sommation, n'y voyez-vous pas la conséquence des ordres que vous avez donnés.

M. le procureur-général arrive à ce qui touche Martin-Bernard. Si Barbès, dit-il, est l'homme d'action de la société des Saisons, Martin-Bernard en est le recruteur. Il se fait maintenant mais cette réserve est une prudente habileté, et une autre preuve de sa culpabilité, c'est sa liaison avec Nougues qui, étranger à l'association, savait cependant l'heure du combat. Nougues: Je n'ai pas dit cela.

M. le procureur-général. Je le dis moi. Reprenant ensuite son réquisitoire, M. le procureur-général dit que les défenseurs appelleront l'indulgence de la cour des pairs et invoqueront la loi; mais la loi n'a rien de commun avec les crimes qui attaquent la société dans son existence; on ne peut légitimer des attentats, en se couvrant du manteau de la politique. Ce serait consacrer le vol, la rapine de l'assassinat. La défense présentée par Barbès a été la glorification de ses forfaits. La cour n'oubliera pas que Barbès, amnistié, est resté ce qu'il était avant l'amnistie.

L'audience est suspendue un quart d'heure. M. Bouely, substitut de M. le procureur-général, prend la parole pour examiner les charges qui pèsent sur quelques-uns des accusés; au bout de dix minutes, il pâlit, chancelle, et ne peut achever. Toute la cour paraît vivement émue de cet incident.

M. le président: M. Nougues, qui doit porter la parole relativement à d'autres accusés, peut la prendre dès ce moment; cela donnera à M. Bouely le temps de se remettre.

M. l'avocat-général Bouely sort de l'enceinte. M. Nougues, substitut de M. le procureur-général, après avoir passé en revue les chefs d'accusation relativement à Delsade, termine ainsi :

M. MATHIOLI - CUSTER,

A l'honneur d'informer le public que ses bains sont toujours en activité et que les prix sont fixés comme suit : Grand bain à 1 franc 50 centimes, moyennant prenant six cartes à 1 fr. et les plus petits à un fr. sans cartes.

QUARTIER avec entrée indépendante à LOUER au 1er composé de deux salons et deux cabinets avec balcon, chez AVANZO.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel.

A CÉDER,

AU-DESSOUS DU DENIER DE CONSTITUTION,

Une RENTE annuelle et perpétuelle de 436 frs. 93 Cés., au capital de 14,564 Frs. 42 Cés.

Cette Rente, d'origine patrimoniale, est parfaitement hypothéquée et servie. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 791

A VENDRE

sous des conditions fort avantageuses et pour en disposer immédiatement,

LA BELLE

PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE D'ENGIHOUL,

ENTRE LIÈGE ET HUY, DANS L'UN DES PLUS BEAUX SITES DU BASSIN DE LA MEUSE.

Cette propriété se compose d'une très-jolie habitation de maître, avec cour, fontaines, jardins anglais et potagers, étangs et ruisseaux poissonneux, bois, bosquets, corps de ferme et une exploitation d'environ 40 bonniers.

S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, dépositaire des titres et du plan figuratif de la propriété. 789

VENTE D'UNE

BELLE MAISON

AVEC

GRAND JARDIN ET BATIMENS DE FABRIQUE.

LUNDI, 29 JUILLET 1859, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Au bureau de M. le juge-de-paix CHOKIER, à Liège, rue d'Amay, n° 18, et par le ministère du notaire SERVAIS, à l'adjudication publique de la MAISON, cotée 500 et 501, située au faubourg St.-Gilles, canton Sud de cette ville, avec un beau bâtiment, servant à l'exploitation d'une fabrique de cotonnette; jardin, clos de mur; pavillon et autres dépendances.

Les constructions, dont il s'agit, ne datent que de quelques années et l'ensemble de la propriété offre un local agréable. S'adresser à M. le juge-de-paix, ou bien au notaire SERVAIS, place derrière le Théâtre, n° 2.

AVIS

AUX

CONSTRUCTEURS DE MAISONS.

MERCREDI 10 juillet 1859, à 2 heures de relevée,

le notaire BIAR vendra, dans la cour du collège, à côté du nouveau pont de la Boverie à Liège, et ensuite sur un terrain joignant à la nouvelle route qui conduit à la Bonne Femme, une quantité de Portes à glaces à deux battants et autres, Croisées depuis 6 jusqu'à 11 pieds de hauteur, Persiennes idem, Vitrites avec volets, le tout neuf ou ayant peu servi, Poutres en chêne et en sapin, Vernes, plusieurs Escaliers, Planches et Madriers en bois blanc, Perches de sapin, Echelles, Cabestan, Colonnes en fer de fonte et une forte partie de pierres de taille pour seuils et montans de portes et fenêtres, etc.

ARGENT COMPTANT.

Tous ces objets seront à voir vendredi 5 juillet et jours suivants.

Adjudication publique.

CONSTRUCTION

D'UN

PRESBYTÈRE A DIEUPART.

LUNDI 15 JUILLET 1859, A DIX HEURES DU MATIN,

Pardevant le collège des bourgmestres et échevins de la commune d'AYWAILLE, il sera PROCÉDÉ par soumission et au Rabais, à l'Adjudication Publique de la BATISSE ET FOURNITURE DES MATÉRIAUX D'UN NOUVEAU PRESBYTÈRE à construire à DIEUPART.

Les plans, devis, cahier des charges, clauses et conditions concernant ledit bâtiment, sont déposés au secrétariat dudit Aywaille.

Le président, N. F. LAMBERCY. 824

AVIS.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

La commission administrative invite MM. les artistes musiciens qui désireraient faire partie de l'orchestre pour l'année théâtrale 1859 à 1860, à se faire inscrire chez M. le directeur-gérant, place du Spectacle, n° 798, où ils pourront prendre connaissance des conditions. Les artistes qui ont déjà fait partie de l'orchestre obtiendront la préférence à mérite égal.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St.-Paul, n° 4. 661

VENTE

POUR

SORTIR DE L'INDIVISION, DE TROIS BELLES

Maisons de Commerce,

Contigues, situées rue sous la Grande Tour à Liège, ET D'UNE BELLE ET SPACIEUSE

MAISON DE CAMPAGNE,

bâtie à la moderne, avec un vaste jardin, bosquet, étang, maison et bâtiments de ferme, contenant environ treize bonniers, située sur la chaussée de Jupille, à une demi lieue de Liège.

le mardi 16 juillet 1859

A 9 HEURES DU MATIN,

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge-de-paix de cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue d'Amay,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit, SAVOIR :

1er lot. Une bonne MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue sous la Grande-Tour, n. 81.

2e lot. Une autre joignant la précédente, n. 80.

3e lot. Une autre, aussi contigue, n. 79.

4e lot. Une belle et spacieuse MAISON DE CAMPAGNE, comprenant une belle maison de maître, bâtie à la moderne, cour, écurie, un beau et vaste jardin, bosquet, mesurant 10 verges grandes 15 petites et demie, un étang alimenté par la source de Robermont; jardin potager, prairie, mesurant 15 v. g. et une autre prairie, nommée la Grande Prairie, contenant un bonnier 10 v. g. 12 pet., le tout ne faisant qu'un ensemble, situé en Droixhe, commune de Grivegnée, sur la chaussée de Liège à Jupille.

5e lot. Une PIÈCE DE TERRE, située en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant 26 ares 15 centiares, tenant à Thomas et à Pâque.

6e lot. Une autre de 61 ares 2 cent., située en basse Droixhe commune de Grivegnée, tenant à Declaye, Dejardin, Lovinfosse et Deco.

7e lot. Une PRAIRIE, située en Droixhe, même commune, contenant 54 ares 87 cent., tenant à Devaux, Ledoux et aux hospices.

8e lot. Une PIÈCE DE TERRE de 21 ares 79 cent., située en Droixhe, même commune, joignant aux hospices, à Sevanne, Simonis et Deflandre.

9e lot. Une HOUBLONNIÈRE de 26 ares 15 centiares, y compris 4 ares 18 centiares, détachés, située en la même commune, tenant à Simonis, Heptia, Declaye et Bolsée.

10e lot. Une autre située en Droixhe, même commune, mesurant 39 ares 25 centiares, tenant à Libert, Pirnay et Chantaine.

11e lot. Une PRAIRIE située en Droixhe, même commune, d'une contenance de 48 ares, tenant à Simonis, Jaquet, D'olne et aux hospices;

12e lot. Une autre de 19 ares 82 centiares, située Alle Lèche, commune de Jupille, tenant à M. Scronx, la Ve. Renard, Montfelt-Delsemme et Renson;

13e lot. Une PIÈCE DE TERRE contenant 19 ares 61 centiares, située à la Baye Colleye, même commune de Jupille, tenant à Rasquinet, à la grand route et à Harzé;

14e lot. Une autre de 21 ares 79 centiares, située au même endroit;

15e lot. Une autre, au même endroit, contenant 34 ares 87 centiares;

16e lot. Une autre, au même lieu, mesurant 69 ares 74 centiares;

17e lot. Une autre de 52 ares 30 centiares, située en la dite commune de Jupille, joignant à M. Albert et à Jean Rasquinet;

18e lot. Une autre, même commune, contenant 26 ares 15 centiares, tenant à Hubert Deflandre et à Jean Rasquinet;

19e lot. Une autre à La Baye Colleye, même commune, contenant 52 ares 30 centiares, tenant à M. Albert à Herbettu Deflandre;

20e lot. Une autre de 78 ares 46 centiares, située en la dite commune de Jupille, tenant au chemin, à Renson et Hubert Deflandre;

21e lot. Une autre de 87 ares 18 centiares, même commune, tenant au chemin, à Renson et à Henri Dejardin;

22e et dernier lot. TROIS PIÈCES DE TERRE, réunies en une, contenant 122 ares 05 centiares, situées en la même commune de Jupille, joignant à Renson, Declaye et la veuve André Declaye.

Immédiatement après la vente de ces immeubles, il sera aussi exposé en vente une PIÈCE DE TERRE de 54 ares 45 centiares, située à Jupille, au lieu dit à la Baye Colleye, joignant à la route de Liège à Jupille.

La nouvelle chaussée de Liège à Jupille, qui doit être construite incessamment, suivant l'arrêté du 6 juin 1859, ajoutera une nouvelle valeur à ces propriétés rurales que cette nouvelle route avoisinera et longera en partie.

S'adresser pour prendre connaissance des titres et des conditions, au bureau de M. le juge-de-paix susnommé, ou audit notaire DUSART. 773

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX A EXCUTER AUX RIVIÈRES

AVIS.

MARDI 16 JUILLET 1859, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous l'approbation ultérieure de la députation, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des Travaux ci-après; savoir :

1° Construction d'un pontceau sur le ruisseau d'Ampsin en remplacement du pontceau de charpente existant.

2° Construction d'un pontceau sur le ruisseau des Awirs, en remplacement de celui existant.

3° Réparations à exécuter à la digue de Chertal, sur la rive gauche de la Meuse, audit Chertal.

4° Reconstruction d'une partie du mur du quai, le long de la rive gauche de la Meuse, au rivage en aval du pont à Huy.

5° Construction d'une partie de chemin de halage de la rivière de Yesdre, à l'endroit dit Col del Nol à Chaudfontaine, et reconstruction d'une partie endommagée du chemin existant au même endroit.

6° Réparations à la berge de la même rivière, à l'estacade de Vaux-sous-Chevremont, vis-à-vis la prise d'eau de l'usine du sieur de Coune-Grissard.

7° Curement à exécuter dans le lit de la rivière de l'Embleve, entre Remouchamps et Douxflamme. Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement. Liège, le 28 juin 1859.

BOURSES.

PARIS, LE 6 JUILLET.

Table of stock market prices in Paris, listing various securities and their values.

LONDRES, LE 4 JUILLET.

Table of stock market prices in London, listing various securities and their values.

AMSTERDAM, LE 6 JUILLET.

Table of stock market prices in Amsterdam, listing various securities and their values.

ANVERS, LE 6 JUILLET.

Table of stock market prices in Antwerp, listing various securities and their values.

BRUXELLES, LE 6 JUILLET.

Table of stock market prices in Brussels, listing various securities and their values.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 7 JUILLET.

Au matin. — Le sloop anglais King George, v. de Londres, ch. de café et sucre.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 623.